

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 12 juin 2013 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de EADS NV (Pays Bas) réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de EADS Maroc Aviation.

L'augmentation de capital de EADS NV (Pays Bas) réservée à l'ensemble des salariés du groupe se fera par souscription d'actions EADS NV et portera sur un maximum de 3 200 000 actions. Le montant maximal autorisé au Maroc est de 2,6 Millions de Dirhams. Le prix de souscription est fixé à 44,20 euros soit 489,12 Dh par action.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- le document d'enregistrement inscrit auprès de l'AFM,
- le règlement du Plan d'actionnariat salarié EADS 2013 (ESOP) et,
- du document d'information dispensé de visa de l'AFM en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, le document d'enregistrement, ainsi que le règlement ESOP précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de PwC Maroc et de la filiales marocaine de EADS NV : EADS Maroc Aviation.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/013/2013

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières